



Direction de l'environnement

## REGLEMENT D'AIDE EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE (*Vespa velutina*)

### Article 1 : Objet du règlement

Dans le cadre de sa compétence « actions de lutte contre les espèces invasives et/ou nuisibles », Loches Sud Touraine met en place une aide financière pour la destruction des nids de frelons asiatiques (*Vespa velutina*) situés sur le domaine privé et public, dans les conditions décrites ci-après.

### Article 2 : Conditions d'attribution de la subvention

Le nid doit être situé sur le périmètre de Loches Sud Touraine. Pour être éligible à l'aide financière, la destruction du nid doit intervenir entre le 1<sup>er</sup> mars et le 30 Novembre.

La destruction doit être réalisée par des entreprises agréées et ayant signé la charte des bonnes pratiques (Groupement de Défense Sanitaire, Conseil Départemental d'Indre-et-Loire et Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles). La liste est jointe en annexe de ce règlement.

L'aide à la destruction est forfaitaire à hauteur de 80 € par nid détruit. Plusieurs demandes peuvent être faites par un même particulier ou personne morale de droit public ou privé.

Si la dépense réelle H.T. est inférieure à 80 €, Loches Sud Touraine limitera son aide à 80% du coût H.T. justifié.

Sont exclues de ce dispositif d'aide, les interventions sur des nids de frelons européens (*Vespa crabo*).

### Article 3 - Nature des travaux

Ouvriront droit à la subvention, tous les travaux destinés au but général poursuivi : repérage du nid, identification du nid de frelons asiatiques, saupoudrage du biocide et destruction du nid. L'enlèvement et la destruction du nid sont obligatoires afin de bénéficier de l'aide communautaire.

### Article 4 - Dossier de demande d'aide

Le dossier de demande de subvention devra comporter les pièces suivantes :

- ☐ formulaire de demande complété et signé par le demandeur ;
- ☐ la facture acquittée de l'intervention,
- ☐ une photo du nid avant destruction
- ☐ un relevé d'identité bancaire,

Le dépôt du dossier de subvention vaut accord avec le demandeur avec le présent règlement.

## Article 5 – Information du demandeur

Le demandeur pourra obtenir tout renseignement auprès de la direction de l'Environnement chargée de l'instruction de la demande.

Tous travaux réalisés par un désinsectiseur non référencé dans la liste annexée ou ne concernant pas le frelon asiatique ne permettront pas l'accès au financement de Loches Sud Touraine objet du présent règlement.

## Article 6 – Modalités de versement de l'aide financière

Les aides ne peuvent être attribuées que dans la limite des crédits inscrits au budget communautaire.

Les demandes seront examinées en janvier de chaque année. Le versement de l'aide sera effectué par mandatement administratif après délibération du Bureau de Loches Sud Touraine dans le courant du premier trimestre de chaque.

Le dossier de demande d'aide est à envoyer à :  
Loches Sud Touraine  
Direction de l'environnement  
1 rue de la Couteauderie 37460 MONTRESOR  
Tél : 02 47 91 12 00  
Courriel : rivieres@lochessudtouraine.com

## Annexe : liste des entreprises agréées



### Coordonnées des entreprises 3D signataires de la charte de bonnes pratiques de destruction des nids de frelon à pattes jaunes (dit frelon asiatique) en Indre-et-Loire

| Entreprise                                 | Coordonnées                                          |  | Tél                              | Site Internet                     |
|--------------------------------------------|------------------------------------------------------|--|----------------------------------|-----------------------------------|
|                                            | Adresse                                              |  |                                  |                                   |
| Abeilles Services 37 - M POIRIER Christian | 12 Impasse de Noailles - 37700 LA VILLE AUX DAMES    |  | 06 89 56 97 66                   |                                   |
| AG4D - M GOUSSELOT Anthony                 | 12 rue Hameau des Chênes - 37110 AUZOUER EN TOURAINE |  | 02 47 55 09 79                   | www.sarl-ag4d.com                 |
| ATTAC Nuisible 37 - M BAUBY Pascal         | Bois de Beauregard - 37380 REUGNY                    |  | 02 34 53 92 34<br>06 80 41 01 87 |                                   |
| M DESCHAMPS Hervé                          | Le Haut Villier - 37500 CHINON                       |  | 02 47 98 06 97<br>06 27 32 67 86 |                                   |
| D.L. Guêpes - M LEDUC Damien               | 8 bis rue des danges - 37270 AZAY SUR CHER           |  | 06 85 22 43 12                   |                                   |
| M GARDES Dominique                         | La Brechottière - 37320 LOUANS                       |  | 06 10 10 84 60                   |                                   |
| LECHAT 3DN - M LECHAT Ludovic              | 15 rue Beignon - 37380 MONNAIE                       |  | 02 47 29 03 68<br>06 08 41 41 24 |                                   |
| SARL Mazé - M MAZE Fabrice                 | 28 route du Pissot - 37320 ESVRES                    |  | 02 47 34 89 56<br>06 88 55 36 41 | www.maze-nuisible.fr              |
| SOS Abeilles - M ROUGE Jean-Marc           | 6 rue de Beauvais - 37510 BALLAN MIRE                |  | 02 47 67 40 80<br>06 74 29 02 38 | www.lasolution-3d.com             |
| SARL Stopra - M Meunier Bernard            | Lieu-dit Angeneau - 37600 BETZ LE CHATEAU            |  | 02 47 59 12 74                   |                                   |
| TAUPES.Net - M CAMPOUS Jacques             | Le Thenay - 37120 LEMERE                             |  | 02 47 95 79 17<br>06 22 56 73 77 | www.entreprise-4d-deratisation.fr |
| Touraine Guêpes - M RICHARD Jérôme         | 32 faubourg les bauges - 37340 SAVIGNE SUR LATHAN    |  | 06 09 04 59 28                   | www.touraineguepes.com            |
| M VETAULT Gilles                           | "Les Girardières" - 37160 CIVRAY SUR ESVES           |  | 02 47 92 03 31<br>06 13 17 22 19 |                                   |



Direction de l'environnement

DEMANDE D'AIDE EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE (*Vespa velutina*)

Année 2018

Identité du demandeur

Nom et Prénom : .....

SIRET (pour les personnes morales) .....

Adresse : .....

Code postal ..... Commune .....

Téléphone : / / / / Courriel : .....

Localisation du nid de frelons asiatiques

Lieu-dit ou adresse .....

Commune .....

Support (arbre, bâtiment, toit, etc...) .....

Diamètre ou volume du nid .....

Destruction du nid de frelons asiatiques

(seules les destructions réalisées entre le 1<sup>er</sup> mars et le 30 novembre sont éligibles)

Date d'intervention .....

Moyen technique utilisé .....

Type de produit .....

Date de décrochage et destruction du nid .....

Pièces à fournir obligatoirement à l'appui de ce formulaire pour l'instruction de la demande

- ☐ Copie de la facture acquittée
- ☐ Photo du nid
- ☐ Relevé identité bancaire.

☐ Je sollicite l'aide de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine pour la destruction d'un nid de frelons asiatiques (*Vespa velutina*).

☐ Je reconnais savoir que cette aide ne pourra être octroyée que dans la limite de l'enveloppe prévue à la destruction et uniquement pour l'intervention d'une entreprise ayant signé la charte des bonnes pratiques (Groupement de Défense Sanitaire, Conseil Départemental d'Indre-et-Loire et Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles).

Fait à ....., le .....

Signature